

**Arrêté ministériel portant exécution de l'article 37 du
décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des
membres de la Commission d'évaluation des directeurs
pour l'enseignement de promotion sociale**

A.M. 20-10-2016

M.B. 17-11-2016

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

Vu le décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs notamment l'article 37, § 2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2011, tel que modifié par les arrêtés ministériels des 1^{er} octobre 2012 et 8 mai 2014, portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement de promotion sociale,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres de la Commission d'évaluation des directeurs :

1° en tant que fonctionnaires généraux visés à l'article 37, § 1^{er}, 1° du décret du 2 février 2007 :

- Monsieur Jacques LEFEBVRE;
- Monsieur Didier LETURCQ;
- Monsieur Christian NOIRET;
- Monsieur François-Gérard STOLZ.

2° en tant que présidents de zones visés à l'article 37, § 1^{er}, 3° b) du même décret :

ZONE 1	Monsieur Georges CORNETTE
	Monsieur Marc LEDOUBLE
	Monsieur Benoît LEGAL
ZONE 2	Monsieur Georges CORNETTE
	Monsieur Marc LEDOUBLE
	Monsieur Benoît LEGAL
ZONE 3	Monsieur Marc LEDOUBLE
	Madame Martine CLAES
	Madame Vinciane MOROVICH
ZONE 4	Madame Martine CLAES
	Madame Vinciane MOROVICH



	Monsieur Georges CORNETTE
ZONE 5	Monsieur Marc LEDOUBLE
	Madame Martine CLAES
	Madame Vinciane MOROVICH
ZONE 6	Monsieur Benoît LEGAL
	Madame Martine CLAES
	Monsieur Marc LEDOUBLE
ZONE 7	Madame Vinciane MOROVICH
	Monsieur Georges CORNETTE
	Monsieur Benoît LEGAL
ZONE 8	Madame Isabelle HENRY
	Madame Maryline FRELON
	Monsieur Yves ANDRE
ZONE 9	Monsieur Yves ANDRE
	Madame Isabelle HENRY
	Madame Maryline FRELON
ZONE 10	Madame Maryline FRELON
	Madame Isabelle HENRY
	Monsieur Yves ANDRE

Article 2. - L'arrêté ministériel du 7 novembre 2011, tel que modifié par les arrêtés ministériels des 1^{er} octobre 2012 et 8 mai 2014, portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement de promotion sociale, est abrogé.

Article 3. - Les dispositions du présent arrêté remplacent celles contenues dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007, portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement de promotion sociale.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 20 octobre 2016.

Mme I. SIMONIS